



Minimum 18 ans	FORMATION CERTIFIANTE	Formation Réf : AE PER A1 EXT
<b>PERMIS MOTO - PASSERELLE A1</b>		<b>285€</b>

### PUBLIC - PRE-REQUIS

Toutes personnes souhaitant conduire des motocyclettes d'une cylindrée limitée à 125 cm<sup>3</sup> avec ou sans side-car dont la puissance n'excède pas 15Ch (11Kw), ainsi que les tricycles à moteur d'une puissance maximale de 20Ch (15Kw).

**Etre titulaires du permis Auto-B depuis au moins 2 ans**

### OBJECTIFS

La formation doit permettre l'acquisition des connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour conduire une motocyclette ou un tricycle à moteur en sécurité.

### DURÉE

Au total **7 heures de formation** décomposées comme suit :  
2 heures de formation théorique  
2 heures de formation plateau  
3 heures de formation en circulation

### CONTENU DE L'OFFRE

- ✓ Les démarches administratives et d'inscription (ANTS)
- ✓ 1 Kit pédagogique (fiche de suivi, livret...)
- ✓ 2 heures de formation théorique,
- ✓ 2 heures de pratique hors circulation,
- ✓ 3 heures de pratique en circulation.

**Il n'y a pas d'examens pour une demande d'extension A1**

### MODALITÉS D'INSCRIPTION

**L'école de conduite se charge de votre inscription sur ANTS.**

**Constitution du dossier.**

- ✓ 1 Photocopie couleur de la carte d'identité, passeport
  - ✓ 1 carte de séjour
  - ✓ 1 photo d'identité numérique agréée ANTS.
  - ✓ 1 copie de l'attestation de recensement
  - ✓ 1 copie du certificat de participation à la Journée d'appel.
  - ✓ 1 copie de l'attestation scolaire de sécurité routière (ASSR)
  - ✓ 1 Justificatif de domicile de moins de 3 mois.
  - ✓ 2 enveloppes timbrées autocollantes de format A4 ou A5
- Si vous êtes hébergé.**
- ✓ 1 justificatif de domicile de votre hébergeant
  - ✓ 1 copie couleur de la carte d'identité de l'hébergeant,
  - ✓ 1 attestation d'hébergement

### PROGRAMME

**Programme détaillé remis sur simple demande.**

### ANIMATEURS

Enseignants de la conduite diplômés 2 roues.

### VALIDATION

Une attestation de suivi de formation à la conduite des motocyclettes légères sera remise au candidat par l'auto-école.

### CADRE RÉGLEMENTAIRE

**Arrêté du 23 avril 2012** fixant les modalités pratiques de l'examen du permis de conduire des catégories A1, A2 et A.

### CONTACT

#### **AUTO-ECOLE OHLICHER**

Port : **0694 42.85.30** - Tel : 0594 30.10.14 - Tel : 0594 30.00.05

Mail : [autoecoles@ohlicher.fr](mailto:autoecoles@ohlicher.fr) - Web site : [www.ohlicher.fr](http://www.ohlicher.fr)

**Du lundi au Vendredi - 8h à 12h et 15h à 19h**

**Le samedi - 9h à 12h**

Agrément Préfectoral n° **E0409C00650**

Déclaration d'existence n° **96973040197**

